ELCO : 40 ans de propagande islamique au sein des écoles françaises (Rediff.)

26/05/2016 à 10h32

Depuis près de 40 ans sont organisés sur le territoire français au sein de l'Éducation nationale des enseignements de « *langue et de culture d'origine* » (ELCO). La presse et les pouvoirs publics en parlent peu. Ils constituent pourtant une réalité importante dans de nombreuses écoles françaises.

Le Ministère de l'intérieur a signalé à plusieurs reprises qu'une partie des enseignants ELCO exerçaient en dehors dans des associations islamistes et des écoles coraniques.

Les ELCO sont destinés aux élèves issus de l'immigration. Ils résultent de traités passés par la France au milieu des années 70 avec les pays sources d'immigration (d'autres pays européens ont également signé ce type d'accords ; il s'agissait à l'époque de permettre aux enfants concernés de conserver un lien étroit avec la culture d'origine dans la perspective d'un retour au pays des familles immigrées).

Il existe des enseignements ELCO à l'intention des élèves originaires des pays suivants : Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, Serbie (des ELCO sont également prévus à destination des élèves d'origine portugaise, italienne et espagnole, mais ils sont tombés en désuétude, les langues concernées étant enseignées en tant que langues vivantes dans de nombreux établissements). Ces enseignements sont organisés par pays d'origine : par exemple les ELCO algériens ne concernent que les élèves d'origine algérienne.

Les ELCO se déroulent au sein des établissements scolaires, à raison de 3 heures par semaine. Ils ont lieu la plupart du temps après la classe ordinaire (dans certains établissements, toutefois, ils prennent place dans le temps scolaire et les élèves concernés quittent alors leur classe pour rejoindre le

cours ELCO). Les deux-tiers des ELCO concernent les élèves des écoles primaires ; les ELCO sont également proposés au collège et, plus rarement, au lycée.
Les ELCO sont dispensés par des enseignants étrangers, choisis et rémunérés par le pays organisateur (par exemple c'est un enseignant algérien venu d'Algérie et choisi par son pays qui assurera, en France, un ELCO algérien). Chaque année, une délégation de chaque pays organisateur d'ELCO rencontre le ministère français de l'éducation nationale pour ajuster la carte des ELCO en fonction des besoins.

Les programmes d'enseignement sont établis par les pays organisateurs

Le ministère français de l'éducation se fait communiquer une traduction française de ces programmes (sans pouvoir au demeurant vérifier que les enseignements effectivement dispensés dans les classes leur sont conformes). Ainsi que le montrent ces programmes traduits en français transmis par les autorités des pays d'origine, les ELCO turcs et maghrébins, qu'il s'agisse de la partie linguistique du programme ou de ses volets culturels et religieux, consistent pour une part en un enseignement fondé sur le Coran. Le programme turc se caractérise en outre par l'omniprésence des proclamations nationalistes.
Les ELCO se déroulent dans la langue d'origine. Le ministère français de l'éducation ne disposant que de quelques inspecteurs parlant l'arabe ou le turc, il ne peut exercer, en pratique, de contrôle sur ces enseignements.
Les ELCO ne sont pas obligatoires mais les familles volontaires sont nombreuses : les ELCO maghrébins et turcs concernent chaque année environ 60.000 élèves (ces dix dernières années les effectifs ont baissé pour les ELCO marocains et tunisiens ; ils restent inchangés pour les enseignements algériens et sont en augmentation pour les enseignements turcs). Les ELCO sont dispensés par 700 enseignants algériens, marocains, tunisiens et turcs.
Les services du ministère de l'intérieur ont appelé à plusieurs reprises l'attention des pouvoirs publics sur les

risques liés aux ELCO : non respect du principe de laïcité ; encouragement du communautarisme ; diffusion du fondamentalisme. Il est probable que les ELCO ont par exemple joué un rôle non négligeable dans l'extension de la pratique du port du voile dans la population immigrée. De même, le ministère de l'intérieur a signalé à plusieurs reprises qu'une partie des enseignants ELCO exerçaient par ailleurs, en dehors des cours ELCO eux-mêmes, dans des associations islamistes et des écoles coraniques.

En dépit de ces informations et mises en garde, les différents gouvernements français n'ont jamais voulu remettre en question ces ELCO, auxquels tiennent les populations immigrées aussi bien que leurs pays d'origine.

Parmi les sources : Académie de Nancy-Metz ; Consulat d'Algérie ; CIEP ; *Assemblée Nationale*